

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 137 /2002

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FORMATION DU
PERSONNEL**

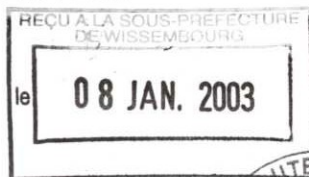
- Vu l'avis du bureau en date du 12 novembre 2002,
- Considérant que les personnels de la Communauté de Communes, en particulier les emplois jeunes, peuvent bénéficier de formations diplômantes dans le cadre de leur emploi.
- Considérant ~~que~~ le coût de ces formations pouvant être pris en charge par des financeurs (le Conseil Général du Bas-Rhin, la Région Alsace...),

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

. d'autoriser le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatives aux formations suivies par les agents de la Communauté de Communes auprès des financeurs potentiels ;

. d'autoriser le Président à signer tous documents y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 janvier 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard LOGEL", written over a horizontal line.